



INQUIETUDES SUR LE SITE D'OCTEVILLE : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DROIT D'ALERTE



Lors de la réunion du Comité d'Entreprise ordinaire du jeudi 23 juillet 2015, les élus CGT ont posé des questions précises à la direction concernant l'avenir du groupe, et surtout celui du site d'Octeville. Ces questions font suite aux nombreuses rumeurs qui circulent depuis quelques mois.

Devant le manque évident de clarté des réponses de la part de la nouvelle direction du site, et face au manque de volonté de donner des réponses et des informations précises, **l'ensemble des élus du Comité d'Entreprise ont demandé, conformément à la loi, la tenue d'une réunion de CE extraordinaire le jeudi 30 juillet. L'objectif était, sur proposition des élus CGT, de déposer une motion et déclencher une procédure de "droit d'alerte".**

Suite aux multiples réorganisations industrielles, financières et commerciales, la situation économique et sociale du groupe s'est considérablement dégradée depuis plusieurs années. **C'est pourquoi nous avons établi une liste de questions à laquelle la direction devra répondre obligatoirement.**

Ceci devant permettre de clarifier la situation exacte du groupe, des différentes entités, des sites et en particulier celui d'Octeville-sur-Mer.

Le rôle des élus est de protéger notre outil de travail et de veiller aux intérêts de tous les salarié(e)s. **Dans le but de dénoncer d'éventuelles décisions qui pourraient être néfastes pour la pérennité du site, il a été voté lors de la réunion de Comité d'Entreprise du 30 juillet, et à l'unanimité des élus présents, le déclenchement d'une procédure de Droit d'Alerte.**

Pourquoi avons-nous mis en place un droit d'alerte ?

- La direction actuelle ne souhaite pas aborder les problèmes de gestion et d'organisation avec les élus du Comité d'Entreprise dont c'est l'une des principales prérogatives.
- Le droit d'alerte permettra d'obtenir des réponses et d'alerter également nos dirigeants (« le GLT »). Mais nous avons l'intention de viser aussi au-dessus en prenant contact avec le « Board » de TETRA LAVAL.
- Nous ne pouvons pas laisser les salariés dans le doute plus longtemps et nous ne pouvons attendre que les rumeurs grossissent davantage, nous risquons d'être pris par le temps et du même coup cette procédure deviendrait inutile.

La fin de l'été et la rentrée risquent d'être agitées. **Bien évidemment, nous vous tiendrons informés de l'avancée de cette procédure à travers les différents éléments qui nous seront communiqués.**